



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-13530>

Département(s) de publication : **93**

Annonce n° **25-13530**

Services

---

### Section 1 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur :** Centre Communal d'Action Sociale de Drancy

**Type de Numéro national d'indentification :** SIRET

**N° National d'identification :** 26930011700018

**Ville :** Drancy cedex

**Code postal :** 93701

**Groupement de commandes :** Non

**Département(s) de publication :** 93

### Section 2 - Communication

**Lien vers le profil d'acheteur :** <https://www.achatpublic.com>

**Identifiant interne de la consultation :** S2025/MLM/BANQ. PRINTEMPS

**Intégralité des documents sur le profil d'acheteur :** Oui

**Utilisation de moyens de communication non communément disponibles :** Non

**Nom du contact :** Service marchés publics

**Adresse mail du contact :** Marches.publics@drancy.fr

### Section 3 - Procédure

**Type de procédure :** Procédure adaptée ouverte

**Conditions de participation :**

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :** Les renseignements demandés concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus à l'article R2143-3 du Code de la commande publique sont indiqués à l'article 5 du règlement de la consultation.
- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve :** Les renseignements demandés concernant la capacité économique et financière de l'entreprise tels que prévus à l'article R2142-6 du Code de la commande publique sont indiqués à l'article 5 du règlement de la consultation.

- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve** : Renseignements demandés concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise tels que prévus à l'article R2142-13 du Code de la commande publique sont indiqués à l'article 5 du règlement de la consultation.

**Technique d'achat** : Sans objet

**Date et heure limite de réception des plis** : 07/03/2025 à 12:00

**Présentation des offres par catalogue électronique** : Interdite

**Réduction du nombre de candidats** : Non

**Possibilité d'attribution sans négociation** : Oui

**L'acheteur exige la présentations de variantes** : Oui

**Critères d'attribution** : Prix des prestations évalué à travers le prix unitaire par convive (sur 40 points)  
Valeur technique (sur 60 points) appréciée sur la base des sous critères suivants : - Le cadre environnemental de la prestation (10 points) - La qualité de la salle de réception (15 points) - La qualité et variété des menus proposés (10 points) - L'homogénéité de la proposition (5 points) - La durée du trajet et les modalités de dépose des retraités en autocars et leur stationnement (10 points) - L'organisation de l'animation (10 points)

## Section 4 - Identification du marché

**Intitulé du marché** : Organisation de banquets pour les retraites au printemps 2025

**Code CPV principal - Descripteur principal** : 79952000

**Type de marché** : Services

**Description succincte du marché** : Organisation de banquets pour les retraites au printemps 2025

**Lieu principal d'exécution du marché** : Ile-de-France

**La consultation comporte des tranches** : Non

**La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché** : Non

**Marché alloti** : Non

## Section 6 - Informations Complémentaires

**Visite obligatoire** : Non

**Autres informations complémentaires** : Entre la fin mai et la mi-juin et ce, chaque année, le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) offre une restauration de type banquet aux retraités de Drancy et à l'issu duquel ils bénéficient généralement d'un temps festif (animation, bal, spectacle, etc.). Il s'agit d'une prestation complète cependant le transport aller-retour des retraités c'est-à-dire le trajet entre la ville de Drancy et le lieu d'accueil des banquets est effectué par des cars municipaux (le transport ne fait donc pas partie de la charge du prestataire retenu). Il est donc recherché un lieu de réception, pas trop éloigné de la ville de Drancy (la durée maximale du trajet doit être inférieure à 75 minutes en autocar avec encombrements récurrents compris), comprenant un emplacement réservé pour le parking (ou pris en charge par le titulaire), pouvant recevoir à table jusqu'à 428 convives par date, avec un repas élaboré et servi à l'identique durant toutes les dates définies (7 ou 8 dates), dans un lieu en partie ou totalement réservé aux convives de l'acheteur, et avec un accès pour personne à mobilité réduite. Le marché est un accord-cadre à bons de commande mono attributaire, conclu avec un maximum en quantité de 2800 personnes sur l'ensemble des dates. Les candidats doivent proposer le prix de la prestation par personne (la prestation inclue le lieu de réception, la restauration et l'animation). Les prestations faisant l'objet de l'accord-cadre seront réglées par application aux quantités réellement exécutées des prix du bordereau des prix unitaires, dans la limite de la quantité de 2800 personnes maximum sur l'ensemble des dates. Les candidats doivent présenter une offre entièrement conforme au dossier de consultation (solution de base). Les candidats peuvent également proposer deux variantes maximum, en application de l'article R.2151-8 du code de la commande publique. Dans ce cas, les candidats présenteront un dossier général « variantes » comportant un sous-dossier particulier pour chaque variante qu'ils proposent. Les variantes doivent respecter les exigences minimales indiquées au cahier des charges et les conditions indiquées à l'article 1.1 du présent

règlement de la consultation. Le candidat devra présenter l'offre financière de la (es) « variante (s) » dans un BPU distinct de celui de l'offre de base. L'acheteur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de l'accord-cadre. Les modalités relatives aux procédures de recours sont indiquées à l'article 8.3 du Règlement de la consultation.

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication : 05/02/2025**